Le but de ce protocole est de proposer une méthode d'échantillonnage standardisée, permettant la collecte de données d'observation et de comptage des oiseaux potentiellement présents à l'échelle d'un site d'étude de 25 hectares (maille carrée de 500 mètres).

Méthode d'observation :

Les espèces seront identifiées à vue ou au chant.

Modalité de prospection :

Pour chaque maille, 2 points d'écoute de 20 minutes seront réalisés. Ils seront positionnés à l'intérieur de la maille à au moins 100m des limites de cette dernière et espacés si possible de 200m l'un de l'autre. Les points d'écoute devront être effectués dans la période des 4h suivant le lever du soleil.

Seulement les oiseaux vus et/ou entendus dans un rayon de 100m seront notés. Les espèces aériennes (hirondelles, martinets), survolant la maille ou en migration active ne seront pas considérées.

Les relevés devront dans la mesure du possible être réalisés dans des conditions météorologiques optimales. Il conviendra d'éviter les journées trop chaudes, pluvieuses ou venteuses.

Répétition:

Chaque site sera visité 2 fois par an avec un passage en avril et un 2^{ième} en mai, espacés d'au moins 4 semaines et réalisés sur des tranches horaires différentes sur la période des 4h suivant le lever du soleil.

Relevés et données d'observations pour chaque visite :

- > Pour chaque relevé sont renseignés :
 - la position du point d'écoute (précisément géo référencés),
 - la date,
 - le nom de l'observateur,
 - l'heure du début
 - les conditions météorologiques (vent, température, couvert nuageux)
- > Pour chaque taxon observé au sein du relevé sont renseignés a minima :
 - le nom de l'espèce,
 - le nombre d'individus (compté ou estimé),

Les espèces non contactées lors des points d'écoute et observées en dehors des points d'écoute seront notées dans un jeu de données distinct.

Les données devront être structurées pour respecter le format standard de données de l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage en annexe, compatible avec les formats nationaux du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

Certains champs devront respecter une liste fermée de valeurs précisée dans le format standard de données fourni en annexe.